



Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le 21 novembre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 15 novembre 2024 et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération affichée en mairie le 28 novembre 2024

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,

Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Fabienne LEPERS, Saïd LAOUADI, Adjoints au Maire,

Thérèse NOCLAIN, Etienne DELEPAUT, Fatima KARRAD, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Jean-Adrien MALAIZE ayant donné procuration à Pascal NYS
Sabine HONORE ayant donné procuration à Blandine LEPLAT
Rafik BZIOUI ayant donné procuration à Francis VERCAMER

DEL/2024/PE/101
ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT
ACTUALISATION DES REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT ET DES PROJETS
D'ETABLISSEMENTS MUNICIPAUX

Le règlement de fonctionnement et le projet pédagogique sont des documents cadres obligatoires pour les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) à destination des familles et des partenaires. Ils décrivent l'organisation générale de chaque structure.

A l'occasion du renouvellement des conventions d'objectifs et de financement, de la Caisse d'Allocations Familiales, des structures municipales d'accueil de jeunes enfants, à partir de janvier 2025 et pour une durée maximale de 5 ans, il est nécessaire de reconduire et d'actualiser les projets d'établissement 2024, en tenant compte des dernières attentes de la CAF de 2024 et de l'ouverture de la structure rénovée de « Coquin Coquine » devenue « Le Nuage ».

Les projets d'établissement et les règlements de fonctionnement seront actualisés sur les points suivants :

- Changement de nom de la structure « Coquin Coquine » en « Le Nuage »,
- Harmonisation de forme des documents des 4 structures
- Actualisation des missions, notamment de Référent santé Accueil Inclusif (RSAI)
- Reformulation des procédures sur la qualité de l'air
- Tarification des familles
- Evolutions des projets pédagogiques
- Autres modifications :
 - Dénominations et missions, notamment du référent Santé Accueil Inclusif,
 - Procédures de gestion de la qualité de l'air,
 - Tarification établie par délibération DEL/2024/PE/105 en date du 21 novembre 2024,

Au vu de la révision de différents éléments, il y a lieu de réactualiser les règlements de fonctionnement et des projets d'établissements des 4 structures municipales.

Vu l'avis conforme de la commission Actions Sociales, Logement et Politique de la Ville du 6 novembre 2024,

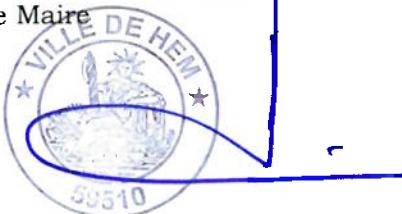
A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les règlements de fonctionnement et les projets d'établissement des structures Petite Enfance, mis en annexe et repris ci-dessous, à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Crèche « Le Tipi »,
- Crèche « La Ruche »,
- Micro-crèche « L'Oasis »,
- Crèche « Le Nuage ».

Et autorise Monsieur le Maire à diffuser ces règlements de fonctionnement et projets d'établissement aux personnels en charge de l'accueil de la petite enfance, aux parents et aux partenaires institutionnels.

Ainsi délibéré en séande les jours, mois et an susdits,
 Pour copie conforme,

Le Maire



DGS